

Charte de l'édition adaptée, Université Toulouse Jean Jaurès

1. Cadre légal

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur afin de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap (loi n° 2006-961 du 1er août 2006).

Les bénéficiaires : **toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques**, dont les publics « **dys** », c'est-à-dire porteurs de troubles cognitifs et troubles des apprentissages tels que la dyslexie, la dysphasie, la dyscalculie et la dyspraxie (loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016).

Des bibliothèques, mais aussi des associations ou organismes spécialisés, peuvent demander à être habilités à réaliser et à communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées au format numérique des œuvres protégées.

Depuis 2017, l'Université Toulouse Jean Jaurès dispose de l'agrément pour la plateforme de transfert des ouvrages numériques (PLATON) gérée par la Bibliothèque Nationale de France. Cet agrément permet de :

- récupérer des documents déjà présents sur PLATON ;
- demander des titres publiés depuis moins de 10 ans aux éditeurs ;
- numériser des documents ;
- déposer nos numérisations et adaptations pour les mutualiser.

2. Organisation du service

Le Pôle handicap de la Division de la vie étudiante de l'Université gère :

- la liste des usagers habilités ;
- les formulaires d'engagement de confidentialité.

Les bibliothèques de l'université gèrent l'accès au service, les demandes des usagers et l'adaptation des documents via un formulaire en ligne.

Le Service Inter-établissement de Coopération Documentaire (SICD) se charge de numériser les titres hors PLATON pour un coût de 5€ par document + 0,15€ par page à la charge de l'Université Toulouse Jean Jaurès. Ces tarifs sont fixés par convention avec le SICD. Ce service est équipé de matériel adapté, car en charge de la numérisation des livres anciens des universités de Toulouse.

3. Modalités d'accès au service

Public desservi :

Le service s'adresse aux seuls membres de la communauté universitaire UT2J : étudiant, enseignant, enseignant-chercheur, personnel administratif. Les lecteurs extérieurs ou étudiants d'un autre établissement d'enseignement supérieur ne peuvent pas bénéficier du service.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le service a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL). [La mention d'information est accessible en ligne](#).

Démarche de l'utilisateur :

- Demander à bénéficier du service via un formulaire en ligne (Accès facilité à la documentation), sur déclaration sur l'honneur pour le Clique et Collecte et/ou de la Fourniture de documents numérisés ;

- Signer et communiquer l'engagement de confidentialité par lequel il s'engage à ne pas diffuser à quiconque les documents qui lui sont communiqués, et qui sont réservés à son usage personnel, sous peine de poursuites judiciaires ;
- Adresser ses demandes, prioritairement via le formulaire en ligne ou par un autre moyen si nécessaire.

Possibilité d'accompagnement individuel par un ou une bibliothécaire en passant par le service **Coach.doc** : parcourir une bibliographie, prioriser les demandes, trouver des documents sur un sujet, etc.

4. Obtention des fichiers numériques

Les documents publiés depuis moins de 10 ans par des éditeurs français peuvent être demandés sur la plateforme PLATON. L'éditeur a 45 jours pour déposer le fichier numérique. Passé ce délai, l'UT2J peut numériser le document.

Le catalogue PLATON recense et met à disposition des organismes habilités l'ensemble des publications fournies par des éditeurs depuis l'ouverture de la plateforme. Les documents publiés depuis plus de 10 ans et les documents publiés à l'étranger peuvent parfois être obtenus grâce à ce catalogue.

Les documents ne pouvant être obtenus ainsi font l'objet d'une numérisation, dès lors qu'ils sont disponibles dans une bibliothèque du réseau Archipel ou via le service de prêt entre bibliothèques (voir 5. Fourniture des documents adaptés).

5. Fourniture des documents adaptés

Le service fournit les documents au format dans lequel il les obtient, PDF majoritairement, (parfois Epub par PLATON) et y appose les mentions légales.

A noter que l'adaptation iconographique n'est pas systématique par PLATON et ne pourra être produite par le service (texte de remplacement sur les images, adaptation de graphiques, etc.).

Certains documents sont disponibles directement **en ligne** : en libre accès sur internet ou dans nos collections numériques. Le service communique alors l'URL du document et s'assure auprès de l'utilisateur que les modalités de consultation sont adaptées à sa pratique ou à son cas.

Pour les documents obtenus via **PLATON** : le service s'engage à retravailler les marges si besoin. Si cela est techniquement possible, il pourra également procéder à des changements de format des fichiers fournis par la plateforme PLATON.

La **numérisation** partielle ou totale des documents par le SICD peut être proposée si nous disposons d'un exemplaire physique dans nos collections, ou s'il peut être obtenu par le Prêt entre bibliothèques. Le service prend en charge le coût de l'envoi postal en France. Concernant les documents venant de l'étranger, la prise en charge des frais d'envoi est demandée à l'utilisateur.

Le service dispose d'un budget contraint pour payer cette numérisation qui est effectuée à titre onéreux par le SICD. Aussi, trois éléments serviront d'aide à la décision de numériser ou pas le document :

- la confirmation que l'usage est à titre professionnel ou d'accompagnement aux études universitaires ;
- la confirmation de l'intérêt pour le document au vu des délais ou coûts générés ;
- la limitation éventuelle à une sélection de pages dans le document.

Le fichier numérique est communiqué par mail sous la forme d'un lien de téléchargement valable 15 jours, à l'adresse mail universitaire du demandeur. Sur demande, les modalités de communication des fichiers peuvent être adaptées (sur clé USB par exemple).

Les usagers peuvent adresser leurs questions ou remarques à l'adresse mail du service : edition-adaptee-platon@univ-tlse2.fr